

Berchem-Sainte-Agathe, le 11-10-2013

Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. 188 /2013

Objet : Conseil communal du 12-09-2013 – interpellation de Monsieur Lurquin concernant les travaux réalisés à la Chaussée de Gand

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par la présente, veuillez trouver la réponse à la question de Monsieur Lurquin concernant les travaux réalisés à la Chaussée de Gand.

En matière de voirie régionale, la Commune n'est pas le gestionnaire technique des infrastructures. Concernant l'état des conduites de gaz, d'électricité ou des rails de tram, la commune n'a effectivement pas d'expertise. Ces compétences ont été dévolues règlementairement aux intercommunales. La Commune ne peut certainement pas interférer si une intercommunale demande le changement d'une conduite vétuste ou dangereuse. Un refus de la commune pourrait d'ailleurs entraîner des conséquences dramatiques.

Dans la supervision de ces travaux, la compétence majeure de la Commune est d'être le gestionnaire en matière de sécurité publique et de passage.

Cette compétence est exercée quotidiennement par le service des travaux publics :

- par la réception et par l'examen par la commune des plans d'emprise et de mobilité des chantiers établis par les concessionnaires en accord avec les prescriptions de la Commission Régionale de Coordination des chantiers sur voiries régionales. Les remarques éventuelles sont communiquées au gestionnaire du chantier.
- par l'exigence du maintien d'un accès maximum aux garages privés et entrée des commerces
- par la participation aux réunions de chantier hebdomadaires et aux réunions de coordination entre les différents intervenants.

Il convient de distinguer deux sortes de chantiers :

1. Pour les chantiers régionaux, si la Commune peut donner son avis, la décision finale revient au fonctionnaire dirigeant régional.
2. Pour les chantiers communaux la Commune à un pouvoir de gestion de l'espace public concerné par un chantier se traduisant par :
 - l'examen et la vérification sur site de la mobilité et de la sécurité des piétons. Dans le cas précis du chantier de la place Schweitzer il a été fait appel plusieurs fois au délégué « coordinateur sécurité » du maître d'ouvrage afin de remédier à des manquements constatés.
 - l'examen des conditions de propreté des chantiers et des accès aux maisons

Concernant les moyens de communication, la commune a effectué les démarches suivantes :

- L'ensemble du planning des travaux a été exposé en séance du conseil communal début d'année.
- Un BN spécial travaux a été rédigé reprenant l'ensemble des chantiers sur la Commune. Ce planning a évolué depuis et une nouvelle mouture est déposée ce jour au conseil communal. Il fera l'objet d'une prochaine publication destinée à tous les Berchemois(e)s.
- Toutes les communications des concessionnaires aux riverains sont rédigées en FR/NL sur format A4 et distribués en toutes-boîtes dans les quartiers concernés.
- Des infos-quartier spécifiques sont rédigés par le service presse de la commune lors d'évènements particuliers et non prévus lors de ces chantiers.
- Le service travaux est à disposition des habitants pour toutes questions. Le numéro d'appel figure sur tous les avis.
- Des informations générales sont reprises sur le site WEB de la commune.
- Nos délégués sont présents tous les jours sur les chantiers régionaux et répondent ainsi en direct aux questions posées par les commerçants ou les riverains
- Des situations exceptionnelles ont été traitées lors de réunions particulières avec les intéressés. (par exemple la friture à la gare)

Concernant le décalage du planning de 30 jours ouvrables, le planning de la chaussée de Gand s'est vu décalé de 30 jours suite à la demande de la commune de la construction d'un égout manquant. A la réception des plans relatifs au renouvellement de l'égouttage de la chaussée de Gand, le service Travaux a constaté l'absence d'un égout central depuis la rue des combattants jusqu'au-delà de la rue des Alcyons. La commune a demandé de l'intégrer dans le planning en cours pour éviter la réouverture ultérieure.

Le 5 septembre, la commune n'avait pas encore l'accord ferme pour l'ajout de l'égout. Cet accord est arrivé le 6 septembre lors de la réunion de coordination régionale, ce qui décale de 30 jours le planning.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.



Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,

Philippe ROSSIGNOL



Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. 188 /2013